



COURRIER POUR AUGMENTATION DE LA PENSION

Par **SONIANNA**, le **20/11/2012** à **14:21**

bonjour a vous tous
d'abord merci d'être là à nous aider à répondre à nos questions.
voilà, je souhaite faire une demande pour faire augmenter la pension de ma fille qui est actuellement de 159€ par mois. Cela n'a jamais été révisé depuis sa naissance. Je précise que celle-ci a maintenant 12 ans et les frais ne sont plus les mêmes. Je suis salariée et mon salaire est au SMIC. Auriez-vous l'amabilité de bien vouloir me donner quelques formules pour cette lettre et m'indiquer quelques conseils pour que puisse être accordée ma demande (je ne compte pas demander la lune, mais 200€ de pension serait raisonnable (?))
merci à tous

Par **cocotte1003**, le **20/11/2012** à **14:38**

Bonjour, normalement dans le jugement il doit y avoir une indexation de prévue, c'est la première chose à demander avec la possibilité de revenir sur les 5 dernières années, cordialement

Par **Marion2**, le **20/11/2012** à **15:51**

Bonjour, cocotte1003 a raison. Regardez sur le jugement de divorce si une indexation de la pension alimentaire est indiquée. Si c'est le cas, c'était au père de la réévaluer tous les ans. Vous pouvez également demander par courrier recommandé AR au Juge aux Affaires

Familiales du Tribunal de Grande Instance dont vous dépendez une augmentation de la pension alimentaire .rnUn avocat n'est pas obligatoire.rnrnCdt